

REVENU QUÉBEC

www.revenu.gouv.qc.ca



Les services électroniques **Clic Revenu**,

**plein
d'avantages**

pour les entreprises
et les particuliers en affaires



www.revenu.gouv.qc.ca

Québec 

Les services électroniques Clic Revenu s'adressent aux entreprises et aux particuliers en affaires qui désirent s'acquitter plus facilement et plus efficacement de leurs diverses obligations auprès de Revenu Québec. Les services de l'organisation sont plus accessibles et les délais de traitement s'en trouvent réduits.

Les services électroniques Clic Revenu sont offerts dans le site Internet de Revenu Québec. Ils sont gratuits et nécessitent des configurations informatiques minimales. De plus, Revenu Québec s'assure que son site offre une sécurité maximale et que la confidentialité des données fiscales et financières qui y transitent est respectée, grâce à des technologies et à de l'équipement de pointe.



Avantages à utiliser les services électroniques Clic Revenu

- Un accès immédiat à un nombre impressionnant de renseignements.
- Plus de temps pour remplir diverses obligations fiscales, puisque l'envoi postal est éliminé.
- Des économies, puisqu'il n'y a plus de frais d'expédition.
- Des services électroniques adaptés aux façons modernes de faire des affaires.
- Des services accessibles jour et nuit, à partir de n'importe quel ordinateur.
- Un accès au dossier fiscal de façon sécuritaire, grâce à un mot de passe.
- Pas de déplacements, d'attente, d'appels téléphoniques et de retards.
- Des informations faciles à imprimer.
- Le choix de la date de prélèvement d'un paiement.
- La réception plus rapide d'un remboursement, si l'inscription au dépôt direct a été faite et que les déclarations sont transmises par Clic Revenu (délai réduit de 10 à 14 jours).



Principaux services disponibles

Les services électroniques Clic Revenu sont nombreux et conçus pour que la clientèle en affaires de Revenu Québec soit en mesure de repérer intuitivement les renseignements désirés et d'effectuer toutes ses transactions dans un même environnement.

Consultation du dossier

Le service « Consultation du dossier » permet à une entreprise d'avoir accès à plusieurs informations concernant ses déclarations produites depuis les cinq dernières années. Ces déclarations sont celles relatives

- à la taxe de vente du Québec (TVQ) ;
- à la taxe sur les carburants ;
- à l'impôt sur le tabac ;
- à la taxe sur les boissons alcooliques ;
- au droit spécifique sur les pneus neufs ;
- à la taxe sur l'hébergement ;
- à la taxe sur les primes d'assurance ;
- aux retenues à la source et aux cotisations d'employeur.

Il est aussi possible de consulter les données relatives aux retenues de pension alimentaire et les paiements effectués, s'il y a lieu, de même que les déclarations de revenus des sociétés dont l'exercice financier s'est terminé après le 29 avril 2003.



Toutes les transactions effectuées avec Revenu Québec figurent au dossier, peu importe que les formulaires aient été produits sur support papier ou par Internet et que les paiements aient été effectués par chèque, par l'intermédiaire d'une institution financière participante ou par les services électroniques Clic Revenu. Cependant, pour consulter les retenues de pension alimentaire dans un dossier, celles-ci doivent d'abord avoir été effectuées par Internet, par l'intermédiaire des services électroniques Clic Revenu.

Production et transmission de différents documents

Les services électroniques Clic Revenu simplifient la tâche des entreprises et des particuliers en affaires et diminuent le risque d'erreurs en permettant la production et la transmission des déclarations et des relevés suivants :

- les déclarations relatives aux différentes taxes ;
- les déclarations de retenues à la source et de cotisations d'employeur ;
- les relevés 1 ;
- le *Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur*.

Une fois remplis, ces documents peuvent présenter des soldes créditeurs, débiteurs ou nuls.

Les services Clic Revenu permettent aussi de faire le suivi des retenues de pension alimentaire.



Paiements électroniques

Différents paiements peuvent être faits grâce aux services électroniques Clic Revenu, soit des paiements de retenues à la source, de retenues de pension alimentaire, de taxes ou relatifs au *Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur*. Les deux modes de paiement sécuritaires suivants sont offerts.

Paiement en ligne

Une entreprise qui a un compte dans une caisse Desjardins ou à la Banque Nationale du Canada peut payer les montants dus à Revenu Québec par l'intermédiaire des services électroniques Clic Revenu, qui établissent un lien direct avec le site Internet de ces deux institutions financières. D'autres institutions financières offriront éventuellement ce mode de paiement.

Paiement par débit préautorisé

Une entreprise peut payer les montants dus à Revenu Québec, par l'intermédiaire des services électroniques Clic Revenu, en faisant débiter son compte dans l'une des institutions financières participantes suivantes :

- Banque Nationale du Canada ;
- Mouvement des caisses Desjardins ;
- Banque Royale du Canada ;
- Banque de Montréal ;
- Banque CIBC ;
- Banque Toronto-Dominion (Banque TD) ;
- Banque Scotia ;
- Banque Laurentienne.

Pour ce faire, l'entreprise doit remplir le formulaire *Demande d'autorisation pour le débit préautorisé d'entreprise* (LMW-2.DP), accessible après l'inscription à Clic Revenu, le signer et l'expédier à Revenu Québec, accompagné d'un spécimen de chèque.

Les paiements peuvent être postdatés. Cependant, l'entreprise doit autoriser chacun d'eux, car aucun montant n'est débité automatiquement. Si l'entreprise a un compte dans une institution financière non participante, elle doit effectuer son paiement en personne ou par la poste.

Gestion des procurations pour les spécialistes externes

Un service de gestion des procurations permet à un spécialiste externe, tel qu'un comptable, un fiscaliste, un préparateur ou un teneur de livres qui n'est pas de l'entreprise du client, de consulter le dossier de celui-ci dès qu'une procuration lui a été accordée. Il est donc plus facile pour un spécialiste de suivre les dossiers de son client. Cependant, la firme à laquelle appartient un spécialiste externe doit être inscrite aux services Clic Revenu.

Le client doit déterminer quelle portée donner à la procuration accordée. Ainsi, le spécialiste peut, si la procuration le lui permet, avoir accès aux renseignements relatifs aux taxes, aux retenues à la source, aux retenues de pension alimentaire et à l'impôt des sociétés. Il peut également, toujours si la procuration le lui permet, produire des déclarations de taxes et de retenues de même qu'effectuer des paiements électroniques. Il peut également démontrer à son client qu'il a rempli ses mandats en imprimant les accusés de réception de Revenu Québec.



Inscription à différents fichiers

Une entreprise inscrite aux services Clic Revenu peut s'inscrire à un ou à plusieurs

Note : Dans ce document, le genre masculin est employé dans le seul but d'alléger le texte.

fichiers administrés par Revenu Québec, notamment,

- au fichier de l'impôt des sociétés ;
- au fichier des retenues à la source ;
- au fichier de la taxe sur les produits et services (TPS) ;
- au fichier de la taxe de vente du Québec (TVQ).

Changement d'adresse

L'inscription aux services électroniques Clic Revenu permet également de modifier, d'ajouter ou de supprimer une adresse dans les fichiers de Revenu Québec. Toutes les adresses auxquelles l'entreprise est liée sont mentionnées dans son dossier.



Comment s'inscrire aux services électroniques Clic Revenu

Les entreprises et les particuliers en affaires qui désirent profiter des services électroniques Clic Revenu doivent d'abord s'y inscrire. L'inscription se fait en ligne à partir de la page d'accueil du site Internet de Revenu Québec, à l'adresse www.revenu.gouv.qc.ca. Il faut ensuite cliquer sur le lien Inscription, situé sous le titre Services — Entreprises. ■

Principaux services électroniques



Le saviez-vous ?

Services – Entreprises

Info | **Inscription** | Accès | Démo

Services – Particuliers

Info | Inscription | Accès



Démo en ligne pour mieux comprendre !

Revenu Québec présente dans son site Internet une démonstration portant sur quelques services électroniques Clic Revenu. La démo s'adresse aux entreprises et aux particuliers en affaires susceptibles d'effectuer leurs transactions avec Revenu Québec par Internet et leur permet de constater que les services électroniques Clic Revenu constituent un moyen rapide, pratique, efficace et sécuritaire de remplir leurs obligations fiscales. La visite guidée dure une dizaine de minutes.

Pour plus d'information, consultez
le site Internet de Revenu Québec,
à l'adresse

www.revenu.gouv.qc.ca.

Revenu

Québec 

IN-141 (2006-09)